

Principes actifs obsolètes

Le NRF (Neues Rezeptur-Formularium) propose une liste de formulations contenant des principes actifs qui ne devraient plus être prescrits. Dans le domaine dermatologique, on signalera en particulier les principes actifs suivants [242] :

- Amines (di- et triethanolamine)
- Benzène
- Acide borique
- Chloroforme
- Complexes de Chrome(VI)
- Huile de croton: toxique, co-carcinogène, très irritante
- Diacetylaminonitrobenzol (Pellidol): fortement allergisant, carcinogène
- Adrénaline (Epinéphrine) à % élevé: hémostase dans le domaine dentaire
- Formaldéhyde: >0.2% : exception dans le domaine dentaire
- Furfurol
- Combinaisons de Germanium
- Hydrazine: provoque des crampes, nocif pour la peau, carcinogène, irritant, neuro-, hepato- et pneumotoxique
- Petite Pervenche (Vinca minoris herba)
- Kava Kava
- Racine de Garance (Rubia tinctorum radix)
- Mandélonitrile (Glycoside de mandélonitrile, Amygdaline, Laetrile, Vitamine B17)
- Naphtaline: toxicité par formation de Methémoglobine
- Naphtol (2-Naphtol): néphrotoxique
- Formulations contenant du phénol
- Plantes contenant des alcaloïdes de la pyrrolizidine : p.ex : Bourrache, feuille de Petasitidis
- Chlorure de mercure(I) : mutagène, tératogène, neuro- et néphrotoxique
- Oxyde de mercure(II) : mutagène, tératogène, neuro- et néphrotoxique

L'hydroquinone au vu de ses propriétés cancérigènes et gènotoxiques n'est pas sans poser de problèmes. Son utilisation est très sévèrement réglementée par l'ordonnance sur les cosmétiques (OCos). Selon cette dernière, les produits cosmétiques ne doivent pas en contenir. Sa présence dans une préparation magistrale doit donc être considérée avec la plus grande prudence.